



Allô les signataires ?



« Vous avez contacté les autres syndicats ?

Qu'est-ce qu'ils disent ?

Que font-ils ?... »

AUTANT DE QUESTIONS, QUE LES SALARIÉS SE POSENT ET NOUS POSENT DEPUIS LE 1ER APPEL AU DÉBRAYAGE DU MARDI 5 JUILLET DERNIER.

Il est clair que si les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et FO n'avaient pas avalisé la perte du paiement de la pause de 20 minutes pour les nouveaux intérimaires et les nouveaux embauchés RENAULT nous n'en serions pas là !

Tout syndicat de salariés doit normalement agir dans le but d'apporter du mieux aux salariés pas du moins !

Encore faut-il leur rappeler que l'accord RE-NOUVEAU 2025 qu'ils ont signé stipule à son chapitre 7 titre 4 que *« l'accord est constitué de parties distinctes et divisibles les unes des autres. Aussi, chacune peut être révisée, sans que cela n'affecte les autres et le reste de l'accord, dans les conditions prévues par les dispositions du code du travail (articles L2261-7-1 et L2261-8 du code du travail, à la date de conclusion du présent accord) »*.

Autrement dit, qu'attendent-ils pour solliciter la direction générale afin de réviser cette partie

qui pénalise le pouvoir d'achat des nouveaux intérimaires et des futurs embauchés ?

La question mérite de leur être posée, non ?!

Par ce tract, la CGT se fait porte-parole des salariés qui attendent des évolutions par rapport à cette disposition problématique à la fois pour le pouvoir d'achat des salariés mais aussi pour l'attractivité au recrutement de personnels dans nos établissements RENAULT en France.

Notre syndicat lui, leur pose ouvertement la question !

A vous salariés d'en faire autant auprès des élus et mandatés CFDT, CFE-CGC et FO de notre établissement.

Ensemble intervenons pour que cette disposition soit révisée rapidement dans l'intérêt des salariés et de l'entreprise.



19 juillet 2022

JUSQU'À SATISFACTION SUR NOS REVENDICATIONS !

Débrayons massivement jeudi 21 juillet 2022

- ➔ **Pour le paiement de la pause de 20 minutes pour les intérimaires et les nouveaux embauchés,**
- ➔ **Pour la réouverture des négociations sur les salaires,**
- ➔ **Pour les conditions de travail et la reconnaissance du personnel en logistique**

Notre syndicat vous appelle à débrayer 59 minutes mini :

- **Equipe du matin et normale : à partir de 10 h (rendez-vous devant le self)**
- **Equipe du soir : à partir de 17 h (rendez-vous devant le self)**
- **Nuit du 22 au 23 juillet : 59 minutes mini dans votre horaire de travail**
- **SD dimanche 24 juillet : 59 minutes mini dans votre horaire de travail**
- **SD nuit du 24 au 25 juillet : 59 minutes mini dans votre horaire de travail**